



LETTRE D'INFORMATION

N°4



Johann Leibreich
Directeur de l'Établissement public
du Marais poitevin



Pierre-Guy Perrier
Président du Parc naturel régional
du Marais poitevin

Édito

Le réseau de sites Natura 2000 en France couvre 12,9 % de la surface terrestre. Le site du Marais poitevin occupe 68 023 ha soit près de 70 % de la zone humide.

Les zones humides présentent un intérêt majeur, non seulement pour leurs richesses biologiques mais aussi pour tous les services rendus d'épuration des eaux, de régulation du climat et de ressources naturelles. Elles nécessitent des mesures de conservation sur l'ensemble de la planète. Vu l'importance des zones humides, une « journée mondiale » leur est consacrée chaque année le 2 février.

L'Établissement Public (EPMP) et le Parc naturel régional (PNR) travaillent ensemble pour préserver et valoriser les richesses de la zone humide du Marais poitevin. Le classement en site Natura 2000 donne accès à des outils financiers, techniques et humains et permet d'accompagner sur le plan juridique des projets à travers les études d'incidences.

Les équipes de l'EPMP et du PNR sont au service du territoire pour valoriser et préserver au mieux la zone humide aux côtés des acteurs et institutions en place. Prévention, accompagnement et soutien sont les mots-clés d'un partenariat réussi.



Pour un nouveau document d'objectifs, concertons-nous !

Le douzième comité de pilotage en juin 2018 a lancé la rédaction d'un nouveau plan pour la préservation du site Natura 2000 du Marais poitevin.

Ce document sera rédigé en 3 étapes :

- *Un diagnostic territorial et socio-économique,*
- *Une définition des enjeux,*
- *La déclinaison de fiches actions.*

Un an et demi de concertation et de rédaction aboutiront en 2020 à un nouveau document d'orientations favorables à la conservation des espèces et habitats naturels d'intérêt européen.

Le site Natura 2000 du Marais poitevin est reconnu pour ses richesses liées à la zone humide. Une typicité qui mérite d'être reconnue non seulement au niveau européen, à travers le réseau Natura 2000, mais aussi sur le plan international.

C'est pourquoi, le Parc naturel régional et l'Établissement public ont décidé de porter le Marais poitevin vers une labellisation RAMSAR, qui valorise et reconnaît les plus belles zones humides de la planète.

Cette démarche sera conduite en parallèle de la rédaction du document d'objectifs.

Concrètement Natura 2000 c'est aussi : des contrats, des MAEC, un programme Life, des études d'incidences pour accompagner certains projets... Autant de dossiers sur lesquels nos équipes se mobilisent pour accompagner le territoire et continuer à répondre au mieux aux enjeux locaux, européens et internationaux.



Un document d'objectifs sous la plume du territoire

La rédaction d'un document d'objectifs s'appuie sur la rencontre des acteurs du territoire en lien avec les services de l'État. Le Parc naturel régional anime avec l'EPMP des groupes de travail, des réunions thématiques et conduit des entretiens individuels auprès des acteurs dans plusieurs domaines de compétences :

- **La biodiversité**, avec un focus sur les enjeux liés aux espèces et habitats d'intérêt européen,
- **L'hydraulique**, en lien avec la trame bleue, la ressource et la gestion des risques,
- **L'agriculture**, en adéquation avec la zone humide et les enjeux socio-économiques,
- **Le tourisme et les activités de plein air** en lien avec une nature et un patrimoine préservés,
- **Les usages du territoire** en lien avec la ressource et les milieux,
- **La valorisation pédagogique du Marais poitevin.**

Le Parc naturel régional est à votre disposition pendant cette année 2019, pour recueillir vos attentes, répondre à vos questions et expliquer la démarche Natura 2000.



Deux étapes rédactionnelles :

DIAGNOSTICS et ENJEUX

(hiver 2018 et printemps 2019)

Diagnostic biologique

- Sur la base de l'évaluation du premier document d'objectifs et des résultats de l'observatoire du patrimoine naturel : [www. http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/](http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/)

Diagnostic socio-économique

- Agricole, mené par les trois chambres d'agriculture,
- Touristique,
- Des usages.

Diagnostic territorial

- Géographique : hydraulique, pédologique...
- Démographique,
- Administratif et décisionnel en terme de compétences et de responsabilités.

ACTIONS

(été et automne 2019)

Un document d'objectifs est un plan de gestion concerté qui se décline en fiches actions.

Chaque fiche présente un échéancier, un budget, des acteurs, des critères de suivi et d'évaluation.

Le précédent document d'objectifs (décembre 2003) se déclinait en 48 fiches actions. L'enjeu pour le prochain est d'être resserré sur une vingtaine de fiches et d'être intégré dans les autres politiques publiques (eau, agriculture...).

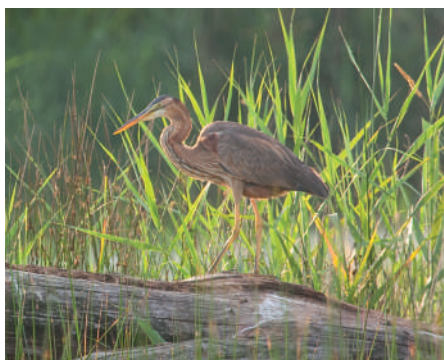


Une validation par le comité de pilotage

L'instance décisionnelle est le comité de pilotage. Composé de 271 membres dont 112 communes, il est réuni à chaque étape de la rédaction du document d'objectifs. C'est le Directeur de l'Établissement public du Marais poitevin qui le réunit et le préside.

❖ Vers un label Ramsar ?

Parce que la zone humide du Marais poitevin mérite une reconnaissance internationale, au même titre que le Marais breton ou la Brière sur la façade atlantique, un dossier de demande de labellisation Ramsar est monté conjointement à l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000.



Pourquoi un label ?

Outre le prestige international et la reconnaissance des actions engagées, le label Ramsar peut générer des moyens supplémentaires pour encourager une gestion respectueuse de la zone humide. Il n'a pas d'effet réglementaire.

Quelle procédure ?

Une fois finalisé, le dossier de candidature sera adressé à la DREAL et au ministère de la transition écologique et solidaire. Il sera soumis pour avis au Muséum National d'Histoire Naturelle et au Groupe National des zones humides, avant que la demande d'inscription soit transmise au secrétariat de la Convention de Ramsar.

Une concertation territoriale...

En coordination avec les services de l'État, un comité de suivi de la procédure a été mis en place. Il veille à l'exactitude du dossier, définit le périmètre et suit les actions inscrites dans un plan de gestion, une fois le site labellisé.

Sur quel périmètre ?

Plusieurs choix possibles : le site Natura 2000, la zone humide, le littoral ; cela sera débattu en comité de suivi.

Quand ?

La labellisation Ramsar est souhaitée pour 2020. L'objectif est que la labellisation soit concomitante avec l'approbation du document d'objectifs Natura 2000 qui pourrait faire office de plan de gestion du site Ramsar.

❖ Des études d'incidences

Quand soumettre un projet à une étude d'incidences sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ? Trois listes par département recensent les projets qui relèvent de cette obligation. Elles sont téléchargeables sur les sites des Préfectures.

En tant que structure animatrice, le Parc naturel régional est à la disposition des porteurs de projets pour les accompagner au côté des services des DDT(M) dans cette démarche de production d'études d'incidences.

Tous les ans, le PNR accompagne une soixantaine de projets.

Une cartographie des habitats naturels, base de gestion pour le site Natura 2000

En 2015, l'Établissement public du Marais poitevin a confié à l'Université de Rennes la cartographie des habitats naturels du Marais poitevin sur la base d'images issues de télédétection spatiale.

En 2018, l'EPMP a complété ce travail en croisant ces images avec d'autres sources d'information : orthophotos, registre parcellaire graphique, relevés de terrain...



Marsilée à quatre feuilles



Renoncule à feuille d'ophioglosse



Marais mouillé



Tourbière des vieilles herbes



Grenouille agile



Héron bihoreau



Busard cendré



Marais subsaumâtre

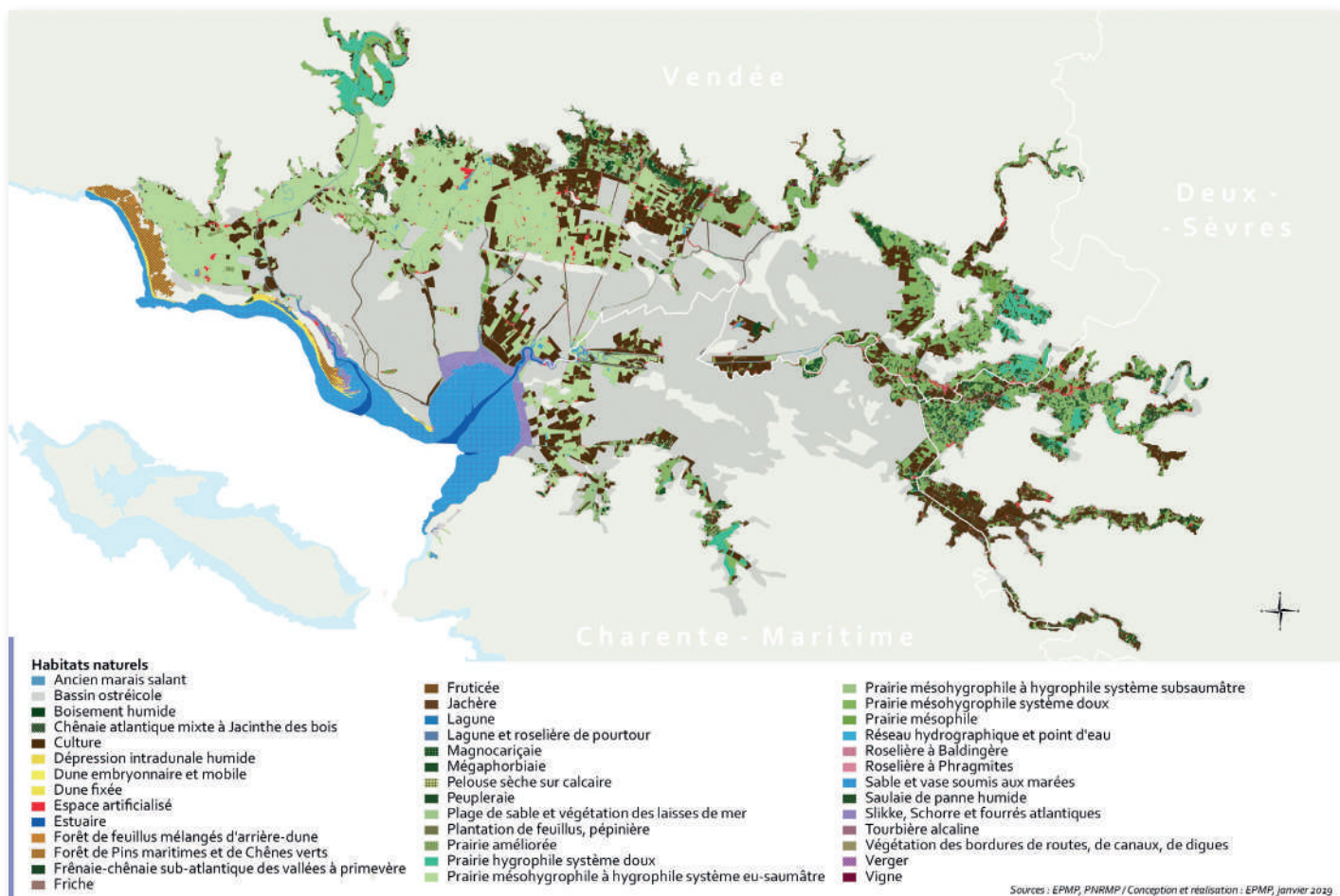


Canal des Hollandais



Dune blanche

Cartographie 2015, des habitats naturels du site Natura 2000 du Marais poitevin



Cette nouvelle cartographie a permis de comparer l'évolution des habitats entre la première cartographie du site en 2005 et celle de 2015, à 10 ans d'intervalle.

Habitats	2005	2015	Évolution (%)
Boisements humides	2 155	2 360	+ 9,48
Cultures	15 039	14 964	- 0,49
Prairie des sols doux	4 817	4 968	+ 3,13
Prairies saumâtres	18 645	19 151	+ 2,71
Dunes embryonnaire et mobile	159	159	+ 0,05
Dune fixée	179	181	+ 0,99
Lagune + roselière de pourtour	52	52	0
Milieu urbanisé	1 089	1 237	+ 13,60
Peupleraie	1 609	1 544	- 4,09
Réseau hydrographique et point d'eau	1 467	1 544	+ 5,24

On constate une stabilisation des prairies, une baisse des surfaces de peupleraies et une augmentation des milieux urbanisés.



Contrats Natura 2000

En 2017, la commune de La Faute-sur-Mer a profité des financements d'un contrat Natura 2000 pour le ramassage manuel des déchets sur ses plages et protéger la dune.

Cette opération exemplaire a été le support d'une journée d'échanges sur la gestion raisonnée des plages, organisée le 28 juin 2018 par le Parc du Marais poitevin et l'association Rivages de France.



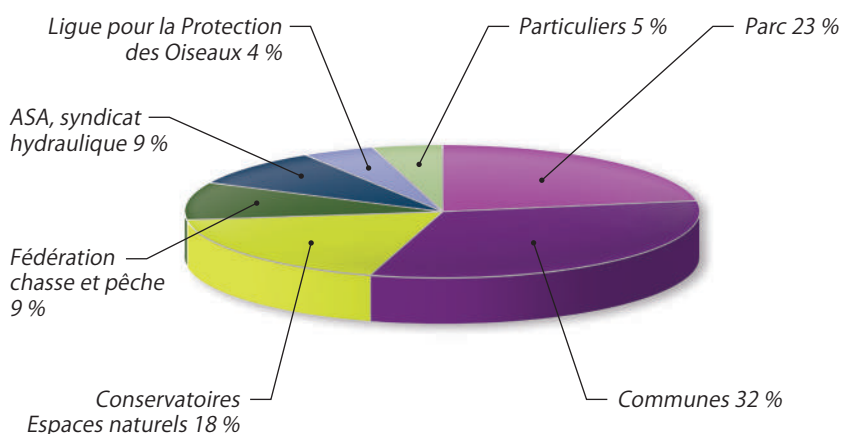
Ramassage manuel des déchets sur la plage de La Faute-sur-Mer



Cuivré des marais

En 2018, un particulier a bénéficié d'un contrat Natura 2000 sur la commune de Saint-Sigismond pour restaurer le réseau hydraulique et poser des clôtures sur 3 hectares, en vue d'un entretien par pâturage extensif de prairies humides à Cuivré des marais.

Au total entre 2010 et 2018, 22 contrats ont été engagés par des associations, collectivités, syndicats, fédérations et particuliers pour un montant total de plus de 700 000 euros financés par l'État.



Proportion des contrats Natura 2000 par type de bénéficiaires sur 22 contrats entre 2010 et 2018.

Haut de plage

Avantages fiscaux

En site Natura 2000, tout propriétaire peut bénéficier d'une exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) pour ses parcelles engagées dans un contrat Natura 2000, une mesure agro-environnementale et climatique (MAEC) ou une charte Natura 2000. Cette exonération découle de la Loi n°2005-157 (art.146) relative au développement des territoires du 23 février 2005.

De la même façon, pour les parcelles de catégories 2 et 6 (prairie, lande, terre vaine) classées en zone humide, un propriétaire peut bénéficier d'exonération de la TFNB à hauteur de 100 % dans le Parc naturel régional du Marais poitevin, sous réserve de signer un engagement.

La liste des parcelles pouvant bénéficier de cette exonération est communiquée par le maire à l'administration des impôts avant le 1^{er} septembre de l'année qui précède l'année d'imposition. Cette liste ainsi que les modifications qui y sont apportées sont affichées en mairie.

Comment procéder ?

Adresser au service des impôts un formulaire de demande d'exonération, accompagné des justificatifs d'engagements (MAEC, Contrat, Charte, engagement zone humide).

Le programme Life Baie de l'Aiguillon : 2016-2020

Le programme Life Baie de l'Aiguillon mis en œuvre par le Parc naturel régional, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, gestionnaires de la Réserve naturelle de la Baie de l'Aiguillon, poursuit l'objectif de :



1. Restaurer les vasières de la Baie dégradées par les équipements ostréicoles abandonnés :

La LPO interviendra sur une centaine d'hectares en 2019 et 2020.

2. Valoriser le milieu naturel de la ferme de la Prée Mizottière, propriété du Conservatoire du littoral :

Des aménagements hydrauliques ont permis d'améliorer la gestion de l'eau en faveur des oiseaux en 2017. Le projet de déplacement d'une digue sera engagé cette année pour mieux protéger la ferme et restaurer 10 hectares de prés salés.

3. Restaurer le cordon dunaire de la Pointe de l'Aiguillon :

En 2018, des aménagements ont été réalisés pour limiter la divagation du public et ainsi protéger les dunes. L'ancien camping de la Pointe a été restauré en milieu naturel.

4. Mieux comprendre le comportement des populations de canards :

En particulier leurs déplacements entre la Baie et les prairies du Marais poitevin.

5. Mieux comprendre le rapport entre la qualité de l'eau de la Baie et la production biologique du milieu.

6. Sensibiliser la population et partager les résultats du LIFE :

Un site Internet, une exposition, un livre illustré, un film, un reportage photographique, autant d'outils pour informer sur les enjeux de la Baie de l'Aiguillon.

Un colloque international « Adaptation des marais littoraux au changement climatique ».

Du 27 au 29 novembre 2018, à La Rochelle, 1 200 personnes ont participé au colloque organisé par le Parc du Marais poitevin, le Forum des Marais Atlantiques et l'Université de La Rochelle, avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Commission européenne, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'agglomération de La Rochelle. La soirée « grand public », animée par le Professeur Eric Chaumillon, le comédien « Professeur Feuillage » et le dessinateur Guillaume Bouzard, a permis de partager la problématique avec une salle comble !

Gouvernance du site Natura 2000

État Français :

Responsable devant la Commission européenne de la mise en œuvre des directives Habitats et Oiseaux. L'État a une obligation de résultats.

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
DREAL Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine



Directions départementales des territoires
(et de la mer) - DDT(M) Charente-Maritime,
Deux-Sèvres et Vendée



Établissement public du Marais poitevin :

Opérateur du site Natura 2000 depuis 2012



Etablissement public
du Marais poitevin

Jean-Eudes du Peuty,

Directeur adjoint
Responsable Plan d'action zone humide

Établissement public du Marais poitevin
1, rue Richelieu - 85400 LUÇON

02 51 56 56 20

jeaneudes.dupeuty@epmp-marais-poitevin.fr

www.epmp-marais-poitevin.fr

Parc naturel régional du Marais poitevin :

Opérateur de 2001 à 2012 puis animateur délégué du site



Odile Cardot et Alain Texier,

Chargés de mission Natura 2000

2, rue de l'église - 79510 COULON

05 49 35 15 20

o.cardot@parc-marais-poitevin.fr

a.texier@parc-marais-poitevin.fr

pnr.parc-marais-poitevin.fr

Site internet Natura 2000 :

marais-poitevin.n2000.fr

COFIL (comité de pilotage) :

271 personnes et organismes, répartis en 7 collèges.

Ajuste et valide les propositions de l'opérateur
et suit la mise en œuvre des actions.

Président : directeur de l'EPMP.

Cette lettre d'information a été financée par
l'Établissement public du Marais poitevin.



Etablissement public
du Marais poitevin